

Cholet, le 15 janvier 2021

Avenant apporté au dernier protocole du 02/11/2020

Madame, Monsieur,

Comme annoncé par le gouvernement, le protocole sanitaire est renforcé à compter de ce samedi 16 janvier 2021 et ce jusqu'au 31 janvier.

Ce renforcement pour les établissements scolaires, va se traduire en priorité par 3 types de mesures concernant votre jeune :

- suppression des cours d'EPS en salle,
- renforcement des mesures pour la demi-pension,
- couvre-feu à 18h00.

Rappel des gestes barrière :

- port du masque obligatoire,
- désinfection des mains avec un gel hydroalcoolique ou du savon,
- désinfection du matériel utilisé,
- distanciation physique,
- aération des salles.

1-EPS et Section basket

En **EPS**,

les enseignants réorganisent leur programmation afin de proposer autant que possible des cours en extérieur. La mise en place de cette nouvelle organisation devrait être active en milieu de semaine prochaine. Ainsi en attendant, les cours d'EPS qui ont lieu en salle sont annulés de l'emploi du temps. Les classes concernées seront directement informées par la vie scolaire. Quoi qu'il en soit les élèves seront pris en charge.

En Section Basket,

Le couvre-feu avancé à 18h00, ne permet pas de maintenir les entraînements de **la section Basket**.

Pour les élèves externes la pratique sera donc désormais impossible.

En revanche, les élèves internes pourront réaliser des séances en extérieur sur le site du lycée.

2-Demi-pension

L'**organisation de la demi-pension** reste la même mais est renforcée :

- 3 services : 1 service par niveau,
 - désinfection et aération des lieux entre chaque service,
 - table de 4 élèves, installés en quinconce,
- Il sera demandé aux élèves de s'installer par classe à chaque table.

3-Organisation des cours

Les cours sont assurés en présentiel puisque le brassage des élèves est limité (attribution d'une salle par classe).

Si la situation venait à se dégrader et selon les directives nationales, des autorités académiques et de l'ARS, nous pourrions être amenés à revoir cette organisation.

4-Application du couvre-feu

A compter de samedi 16 janvier 2021, 18h00, l'ensemble du territoire métropolitain sera en **couvre-feu** de 18h00 à 6h00, pour au moins quinze jours.

Les justificatifs de déplacement scolaire durant les horaires de couvre-feu restent en vigueur.

Les réunions d'information orientation « seconde » de la semaine prochaine sont annulées. Pour les réunions du niveau terminale, une solution est à l'étude.

Quoi qu'il en soit les familles seront contactées en début de semaine pour en préciser les modalités.

Les rendez-vous individuels pourront être maintenus jusqu'à 18h. Les familles concernées devront se munir d'une attestation dérogatoire durant le couvre-feu et cocher la mention :

"n°1 -Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés"

Et d'un justificatif de rendez-vous (*exemple : confirmation ou message par mail*).

5-Tests et vaccinations

Le déploiement des tests pour les personnels et élèves des établissements scolaires sera progressivement proposé.

Nous vous tiendrons informés de ces mesures dès que nous aurons connaissance des modalités ainsi que de la mise en place d'une campagne de vaccination.

Communication avec l'infirmière :

Si votre enfant est cas contact ou cas positif, pensez à nous en informer, puis par la suite à envoyer à l'infirmière les résultats du test PCR (mail : vinetm@saintemarie-cholet.eu)

Le protocole publié le 02/11/2020, reste en vigueur complété de l'application de ces nouvelles mesures.

Nathalie LEROY
Chef d'établissement

